

Direction générale de l'enseignement et de la recherche Département des affaires transversales Inspection de l'Enseignement Agricole Service de l'enseignement technique 78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955

Secrétariat général Service des ressources humaines Sous-direction de la gestion des carrières et de la rémunération Note de mobilité

DGER/DAT/2023-74

01/02/2023

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion: Tout public

Date limite de mise en œuvre : 03/03/2023 Cette instruction n'abroge aucune instruction. Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes: 1

Objet : Appel à candidatures en vue de pourvoir 11 emplois d'inspecteurs de l'enseignement agricole

Destinataires d'exécution

Administration centrale (DGER et SRH)

Inspection de l'Enseignement Agricole

Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Rurau

Services déconcentrés

Etablissements Publics d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles

Etablissements Publics d'Enseignement Supérieur

Textes de référence :-Décret n° 2019-1135 relatif aux emplois d'encadrement de l'enseignement et

de la formation professionnelle agricoles -Arrêté du 27 janvier 2020 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'inspection de l'enseignement agricole

Il est fait appel de candidature en vue de pourvoir par détachement, en application du décret n° 2019-1135 du 5 novembre 2019 relatif aux emplois d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricole,

Postes d'inspecteurs référents (ouverts exclusivement aux inspecteurs de l'enseignement agricole)

Poste d'inspecteur coordonnateur (ouvert exclusivement aux inspecteurs de l'enseignement agricole)

Les dispositions générales, les conditions de nomination et les fiches de poste correspondant à ces emplois sont décrites en annexe de la présente note de service.

Contenu du dossier (note de service DGER/SDEC/2020-101 du 11 février 2020) :

- Une lettre de motivation mettant en valeur les acquis de l'expérience et l'expertise approfondie nécessaires à l'exercice des fonctions définies.
- Un curriculum vitae

Modalités de transmission : le dossier complet doit être transmis **au plus tard le** 03/03/2023 à <u>marie.deleau@agriculture.gouv.fr</u>, assistante du doyen, et <u>emmanuel.delmotte01@agriculture.gouv.fr</u>, doyen de l'inspection de l'enseignement agricole.

Le chef du service de L'enseignement technique Le chef du service des ressources humaines

Luc MAURER

Xavier MAIRE

ANNEXE

NOTICE ACCOMPAGNANT L'APPEL DE CANDIDATURE A UN EMPLOI D'INSPECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

1 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1 - Missions

Les inspecteurs de l'enseignement agricole exercent leurs missions dans le cadre de l'Inspection de l'enseignement agricole et des missions de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles fixées par les articles L. 811-1 (enseignement technique agricole public), L. 812-1 (enseignement technique agricole privé) et L. 813-1 (enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et forestier) du code rural. Leurs missions permanentes sont notamment les suivantes :

- 1°) l'inspection des établissements et des dispositifs d'enseignement et de formation, l'inspection des agents, pouvant revêtir, selon les cas, trois formes : le conseil, l'évaluation, le contrôle. L'inspection s'exerce notamment sur les domaines suivants :
 - le fonctionnement général des établissements d'enseignement et de formation en ce qui concerne l'exercice de leurs missions, la mise en œuvre de leur projet, leur vie intérieure sociale, scolaire ou étudiante, leur système de décision et l'organisation du service,
 - la gestion administrative et financière,
 - les dispositifs de formation scolaire, de formation par apprentissage et de formation professionnelle continue et les dispositifs de certification correspondants,
- 2°) l'expertise et l'appui en faveur des différents échelons de l'administration pour :
 - l'élaboration des prescriptions pédagogiques et programmes nationaux,
 - l'élaboration des sujets d'examen ou de concours,
 - la participation aux concours, examens et commissions de recrutement des cadres et agents, enseignants et non enseignants, le commissionnement des chargés d'inspection de l'apprentissage placés auprès des directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt,
 - la collaboration à des études et expertises thématiques dans le cadre du programme annuel d'activité ;
- 3°) la contribution à l'animation générale du système d'enseignement et de formation professionnelle agricoles ;
- 4°) la participation à la formation initiale et continue des personnels du système d'enseignement et de formation professionnelle agricoles.

Les modalités d'exercice de ces missions sont précisées dans la note de service DGER/MAPAT/2018-83 du 01-02-2018.

1.2 - Conditions de nomination dans l'emploi

Comme cela est précisé dans l'article 5 du décret n°2019-1135, cité en référence, peuvent être détaché dans l'emploi d'inspecteur de l'enseignement agricole :

- 1- Les fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière appartenant à un corps ou à un cadre d'emploi classé dans la catégorie A ou assimilée dont l'indice terminal est au moins égal à la hors échelle A et justifiant de cinq ans de service effectif dans un grade d'avancement.
- 2- Les fonctionnaires ayant occupé un ou des emplois du groupe II du statut d'emploi d'encadrement, pendant une durée minimale de trois ans.

Pour la nomination dans un emploi d'inspecteur à compétence pédagogique, les agents doivent justifier, en outre, d'au moins cinq années de service d'enseignement relevant du secteur public d'enseignement.

Peuvent donc se présenter les fonctionnaires :

- appartenant à un corps de catégorie A ou A+, ayant atteint, au moment de leur nomination sur l'emploi d'inspecteurs au minimum cinq ans dans un grade d'avancement : ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, agrégé hors classe, inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire, maître de conférences dans l'enseignement supérieur hors classe, administrateur de l'Etat hors classe, inspecteur d'académie inspecteur pédagogique (IA-IPR) hors classe, inspecteur de l'éducation nationale (IEN) hors classe, PCEN ou PCEA hors classe, PLP ou PLPA hors classe, attaché principal ou hors classe, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement (IAE) divisionnaire ou hors classe, Etc.
- occupant un emploi du groupe I, ou ayant occupé, pendant au moins trois ans un emploi du groupe II de la liste fixée par l'arrêté du 14 novembre 2019 fixant la liste des emplois d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles (NB: les personnels occupant un emploi du groupe III peuvent néanmoins postuler s'ils remplissent les conditions de l'alinea précédent dans leur corps d'origine).

Les inspecteurs de l'enseignement agricole sont nommés par arrêté du ministre chargé de l'agriculture.

Hormis pour les emplois de référents, le directeur général de l'enseignement et de la recherche appuie sa décision de recrutement dans l'emploi d'inspecteur de l'enseignement agricole sur l'avis d'une commission comportant au minimum trois membres choisis pour leur connaissance d'une part des fonctions d'inspection, d'évaluation et de contrôle et d'autre part du domaine de compétence et de la spécialité pour lequel le recrutement est effectué. La commission est présidée par un membre du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux, et comprend :

- un inspecteur de l'enseignement agricole, et, au minimum :
- soit un membre d'une inspection générale ou d'un conseil général extérieur au MAA, soit une autre personnalité qualifiée dans la spécialité de recrutement

L'examen des candidatures permet d'évaluer l'expertise du candidat dans la spécialité concernée et son aptitude à la mettre à profit pour exercer les fonctions d'inspecteur. Il comprend deux phases :

- une phase d'analyse des dossiers, à laquelle est associé le doyen de l'inspection de l'enseignement agricole, qui vise à identifier les candidats retenus pour être convoqués à un entretien.
- une phase d'entretiens individuels : chaque candidat retenu à l'issu de la première phase fait l'objet d'un entretien d'une durée maximale de 50 minutes.

Pour les emplois de référents, les candidats font l'objet d'un entretien avec le doyen de l'inspection.

1.4 - Déroulement de carrière

Les fonctionnaires occupant un emploi d'inspecteur de l'enseignement agricole sont placés en position de détachement de leur corps d'origine pour une durée maximale de guatre ans, renouvelable une fois.

L'emploi d'inspecteur de l'enseignement agricole comporte six échelons qui vont de l'indice brut 880 à la hors échelle B. La durée du temps de service exigée pour accéder à l'échelon supérieur est fixée à deux ans du premier au quatrième échelon et trois ans dans le cinquième échelon.

1.5 - Conditions d'exercice de l'emploi

L'activité des inspecteurs s'exerce dans toute la France, et nécessite des déplacements fréquents.

La résidence administrative retenue devra être une capitale régionale en France continentale (dans la configuration antérieure à la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions),

Il est indiqué que les inspecteurs nouvellement recrutés font l'objet lors la première année de fonction de dispositifs d'adaptation à la prise de fonctions, ce qui entraînera notamment la participation à diverses activités à l'administration centrale

1.6 - Aptitudes générales requises

L'attention des candidats est appelée sur les aptitudes et exigences qu'imposent les fonctions d'inspection ; cellesci nécessitent en effet des capacités d'analyse et de synthèse dans des situations diverses, complexes et souvent inattendues ou délicates. Leur attention est également appelée sur le changement de position qu'entraîne l'accès à la fonction d'inspection : participant à l'exercice de l'autorité hiérarchique sans toutefois la détenir directement, contribuant à la définition et à la mise en œuvre de la politique du service public d'enseignement et de formation professionnelle agricoles, les inspecteurs doivent faire preuve à la fois d'aptitudes à l'exercice de l'autorité et de qualités de contact, d'animation, de persuasion et de discrétion. Ils doivent également, lors de leurs appréciations ou expertises, savoir ne pas se départir de l'objectivité et de l'indépendance de jugement inhérentes à leur charge. Enfin, ils doivent faire preuve d'une forte indépendance intellectuelle, du sens des responsabilités et de rigueur administrative.

Ces éléments amènent à rechercher préférentiellement des candidats ayant une expérience professionnelle diversifiée, incluant des prises de responsabilité.

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Inspecteur pédagogique - Référent laïcité

N° du poste : Catégorie :		
Classement parcours profe	essionnel :	Groupe RIFSEEP : 2.1
Poste susceptible d'être va	cant	
Présentation de l'environnement professionnel	de l'Enseignement et de	nement agricole (IEA), placée auprès du Directeur Général la Recherche (DGER), est chargée des missions on, d'accompagnement, d'expertise et d'appui. Elle intervient ire national.
	Elle est organisée en de missions ».	ux domaines « pédagogique » et « établissements et
		nent 73 inspecteurs qui sont implantés sur l'ensemble du teurs du domaine pédagogique.
Objectifs du poste	politique d'éducation et Il veille au respect des r contrôle, de conseil et d dispositifs. Il apporte se participe à la formation	gnement agricole concourt à la mise en œuvre de la de formation définie par le ministre chargé de l'agriculture. ègles et prescriptions nationales. Il exerce ses missions de 'évaluation vis à vis des établissements, des agents et des on expertise aux différents niveaux de l'administration et initiale et continue des personnels ainsi qu'à l'animation enseignement et de formation professionnelle agricoles.
Description des missions à exercer ou des tâches à exécuter	relevant du char géographie - Construire des s recrutement d'e - Participer à l'écr particulier dans - Participer à la fo (TUTAC) et titula - Contribuer à des le domaine péda transversaux Plus précisément les mi - Approfondir une assurer une vei de l'enseignement	riture et la rénovation des référentiels de diplôme, en les parties certification et évaluation ormation initiale et continue des enseignants contractuels aires (en lien notamment avec l'ENSFEA) sétudes et expertises transversales de nature diverse, dans agogique ou dans le cadre des groupes thématiques essions d'inspecteur référent laïcité nécessitent de : e expertise sur les travaux relatifs au principe de laïcité et lle et une diffusion de l'information auprès des inspecteurs ent agricole en matière d'application de ce principe.
	contribuer à un	ations avec les services de la DGER ou de la DGESCO et e meilleure connaissance et appropriation du principe de tiguant potentiellement les actions de promotion de celui-ci)

Champ relationnel du poste	Le Doyen, la cellule nationale, et particuliè du domaine pédagogique Services de la DGER. DRAAF-SRFD et établissements d'enseig Etablissements du dispositif national d'app	oui
Compétences liées au	Savoirs	Savoir-faire
poste	Expertise approfondie de la finalité, des contenus et de la didactique de la discipline et de ses interactions Connaissance du cadre institutionnel et en particulier de l'enseignement agricole Connaissance des dispositifs de formation et de l'organisation des établissements	Rigueur et respect des règles déontologiques Aptitude au travail en équipe Qualités relationnelles Aptitude à l'analyse et à la synthèse Sens de la pédagogie Maitrise de l'expression écrite et orale Loyauté et sens du service public
Personnes à contacter	Emmanuel Delmotte, Doyen de l'inspection Tel: 01 49 55 52 85 courriel: emmanuel.delmotte01.@agricult Laurent Devilliers, Assesseur du Doyen Tel: 01 49 55 51 84 courriel: laurent.devilliers@agriculture.go	ure.gouv.fr

Inspecteur pédagogique – Référent éducation à l'environnement et au développement durable

N° du poste : Catégorie :		
Classement parcours profe	essionnel :	Groupe RIFSEEP : 2.1
Poste susceptible d'être va	cant	
Présentation de l'environnement professionnel	de l'Enseignement et de	nement agricole (IEA), placée auprès du Directeur Général la Recherche (DGER), est chargée des missions on, d'accompagnement, d'expertise et d'appui. Elle intervient ire national.
	Elle est organisée en de missions ».	eux domaines « pédagogique » et « établissements et
		nent 73 inspecteurs qui sont implantés sur l'ensemble du steurs du domaine pédagogique.
Objectifs du poste	politique d'éducation et Il veille au respect des r contrôle, de conseil et d dispositifs. Il apporte s participe à la formation	gnement agricole concourt à la mise en œuvre de la de formation définie par le ministre chargé de l'agriculture. ègles et prescriptions nationales. Il exerce ses missions de 'évaluation vis à vis des établissements, des agents et des on expertise aux différents niveaux de l'administration et initiale et continue des personnels ainsi qu'à l'animation enseignement et de formation professionnelle agricoles.
Description des missions à exercer ou des tâches à	Missions d'inspection :	
exécuter	relevant du chai écologie - Construire des s recrutement d'e - Participer à l'éci particulier dans - Participer à la fo (TUTAC) et titul	pections individuelles et l'accompagnement des agents mp disciplinaire (conseil, évaluation, contrôle) de la biologie sujets d'examen et de concours ; participation aux jurys de nseignants riture et la rénovation des référentiels de diplôme, en les parties certification et évaluation ormation initiale et continue des enseignants contractuels aires (en lien notamment avec l'ENSFEA) se études et expertises transversales de nature diverse, dans agogique ou dans le cadre des groupes thématiques
	Plus précisément les mi durable nécessitent de :	ssions d'inspecteur référent éducation au développement
	l'environnement	expertise approfondie de la thématique éducation à et au développement durable pour notamment l'élaboration de l'enseignement agricole
		ail de veille sur la thématique de l'éducation à et au développement durable à destination des inspecteurs

	technique (Bureau des diplômes de l'apprentissage et de la formation de l'enseignement supérieur de la formations de l'enseignement sup	ie aux services de l'enseignement de l'enseignement technique, Bureau de professionnelles continue) et au service recherche et de l'innovation (Bureau des érieur) en appui à la mise en œuvre de chargé de l'agriculture dans le domaine de u développement durable.
Champ relationnel du poste	Le Doyen, la cellule nationale, et particulièrement l'assesseur et les coordonnateurs du domaine pédagogique	
	Services de la DGER.	
	DRAAF-SRFD et établissements d'enseig	nement agricole
	Etablissements du dispositif national d'app	pui
	Services extérieurs au MASA (rectorats, Id	GESR,)
Compétences liées au	Savoirs	Savoir-faire
poste	Expertise de la finalité, des contenus et de la didactique de la discipline et de ses interactions	Rigueur et respect des règles déontologiques
	Connaissance du cadre institutionnel et	Aptitude au travail en équipe
	en particulier de l'enseignement agricole	Qualités relationnelles
	Connaissance des dispositifs de	Aptitude à l'analyse et à la synthèse
	formation et de l'organisation des établissements	Sens de la pédagogie
	etablissements	Maitrise de l'expression écrite et orale
		Loyauté et sens du service public
Personnes à contacter	Emmanuel Delmotte, Doyen de l'inspectio Tel : 01 49 55 52 85 courriel : emmanuel.delmotte01.@agricult Laurent Devilliers, Assesseur du Doyen Tel : 01 49 55 51 84 courriel : laurent.devilliers@agriculture.go	ure.gouv.fr

Inspecteur établissements et missions - Référent action éducative européenne et à l'international

N° du poste : Catégorie :		
Classement parcours profe	essionnel :	Groupe RIFSEEP : 2.1
Poste susceptible d'être va	ecant	
Présentation de l'environnement professionnel	de l'Enseignement et permanentes d'inspec- intervient sur l'ensemble Elle est organisée en missions »).Elle compre	nement agricole (IEA), placée auprès du Directeur Général de la Recherche (DGER), est chargée des missions tion, d'accompagnement, d'expertise et d'appui. Elle e du territoire national. deux domaines (« pédagogique » et « établissements et end actuellement 73 inspecteurs qui sont implantés sur e, dont 25 inspecteurs du domaine « établissements et
Objectifs du poste	politique d'éducation et Il veille au respect des r contrôle, de conseil et d dispositifs. Il apporte s participe à la formation	gnement agricole concourt à la mise en œuvre de la de formation définie par le ministre chargé de l'agriculture. règles et prescriptions nationales. Il exerce ses missions de l'évaluation vis à vis des établissements, des agents et des on expertise aux différents niveaux de l'administration et initiale et continue des personnels ainsi qu'à l'animation enseignement et de formation professionnelle agricoles.
Description des missions à exercer ou des taches à exécuter	de direction et d - Exercer des r établissements établissements missions, la mis service, la man éducative, leur d - Participer à la f d'éducation - Apporter une ex - Contribuer à d dans le domaine thématiques tra Plus spécifiquement, l'i l'international participe à globalement, du systè politiques publiques de expertise : - Au développem nants et des pe - A l'intégration d	cormation initiale et continue des personnels de direction et expertise aux différents échelons de l'administration es études et expertises transversales de nature diverse, e établissements et missions ou dans le cadre des groupes insversaux. Inspecteur référent de l'action éducative européenne et à de renforcer l'internationalisation des établissements, et plus me de formation agricole français. Au croisement des production et de formation agricole, il contribue par son tent de la mobilité européenne et internationale des apprersonnels des établissements es diplômes de l'enseignement agricole français dans l'es-
		de l'éducation et plus globalement, à leur reconnaissance

A la promotion du modèle de production et de formation agricole français

	dans le cadre de partenariats ir etc.),	nstitutionnels (transition agro-écologique,
	 A l'accompagnement des réforme rurale engagés par des pays tiers 	es des dispositifs de formation agricole et
		acteurs aux échelons national et régional
Champ relationnel du poste	Le Doyen, la cellule nationale, et particulie du domaine « établissements et missions	èrement l'assesseur et les coordonnateurs »
	Services de la DGER et du Secrétariat gé	néral
	DRAAF-SRFD et personnels de direction agricole	des établissements d'enseignement
	Etablissements du dispositif national d'app	pui
	Services extérieurs au MASA : MENJS, N	IEAE, FEI, AFD
Compétences liées au	Savoirs	Savoir-faire
poste	Connaissance du cadre institutionnel et en particulier de l'enseignement agricole Connaissance de l'organisation et du fonctionnement des établissements Connaissance des politiques éducatives et de formation professionnelle française, européennes et internationales Connaissance des dispositifs de formation français, européens et internationaux Ingénierie des dispositifs de formation	Rigueur et respect des règles déontologiques Aptitude au travail en équipe Qualités relationnelles Aptitude à l'analyse et à la synthèse Maitrise de l'expression écrite et orale Loyauté et sens du service public Ouverture culturelle
Personnes à contacter	Emmanuel Delmotte, Doyen de l'inspection emmanuel.delmotte01@agriculture.gouv.f	
	André Quillévéré, Assesseur du doyen Courriel : andre.quillevere@agriculture.go	<u>ouv.fr</u> - Tel : 01 49 55 51 89

Inspecteur établissements et missions - référent : climat social dans les établissements

N° du poste : Catégorie :		
Classement parcours profe	essionnel :	Groupe RIFSEEP : 2.1
Poste susceptible d'être va	ncant	
Présentation de l'environnement professionnel	de l'Enseignement et de	nement agricole (IEA), placée auprès du Directeur Général la Recherche (DGER), est chargée des missions on, d'accompagnement, d'expertise et d'appui. Elle intervient ire national.
	Elle est organisée en de missions »).	eux domaines (« pédagogique » et « établissements et
		nent 73 inspecteurs qui sont implantés sur l'ensemble du teurs du domaine « établissements et missions ».
Objectifs du poste	politique d'éducation et Il veille au respect des r contrôle, de conseil et d dispositifs. Il apporte s participe à la formation	gnement agricole concourt à la mise en œuvre de la de formation définie par le ministre chargé de l'agriculture. ègles et prescriptions nationales. Il exerce ses missions de l'évaluation vis à vis des établissements, des agents et des on expertise aux différents niveaux de l'administration et initiale et continue des personnels ainsi qu'à l'animation enseignement et de formation professionnelle agricoles.
Description des missions à exercer ou des taches à exécuter	de direction et d Exercer des rétablissements établissements missions, la misservice, la manéducative, leur d Participer à la four d'éducation Apporter une exemple de dans le domaine thématiques trained exemples de : Disposer d'usocial et des orgalianimation des Assurer des	cormation initiale et continue des personnels de direction et expertise aux différents échelons de l'administration es études et expertises transversales de nature diverse, e établissements et missions ou dans le cadre des groupes

	difficulté en lien avec les services Apporter une expertise approf	nels de direction / équipes de direction en de la DGER, du RAPS et du SRH ; condie dans le cadre de la mise en œuvre t social ou d'enquêtes administratives Doyen, DGER, SRH).
Champ relationnel du poste	Le Doyen, la cellule nationale, et particuliè du domaine « établissements et missions	»
	Services de la DGER et du Secrétariat gé	neral
	DRAAF-SRFD et personnels de direction agricole	des établissements d'enseignement
	Établissements du dispositif national d'app	pui
	Services extérieurs au MASA (MENJ, IGE hygiène, sécurité et des conditions de trav	
Compétences liées au	Savoirs	Savoir-faire
poste	Connaissance du cadre institutionnel et	Rigueur et respect des règles
	en particulier de l'enseignement agricole	déontologiques
	en particulier de l'enseignement agricole Connaissance des politiques éducatives et de formation professionnelle	
	Connaissance des politiques éducatives et de formation professionnelle	Aptitude au travail en équipe
	Connaissance des politiques éducatives et de formation professionnelle	Aptitude au travail en équipe Qualités relationnelles
	Connaissance des politiques éducatives et de formation professionnelle Connaissance des dispositifs de formation Connaissance de l'organisation et du	Aptitude au travail en équipe Qualités relationnelles Aptitude à l'analyse et à la synthèse Sens de la pédagogie
	Connaissance des politiques éducatives et de formation professionnelle Connaissance des dispositifs de formation	Aptitude au travail en équipe Qualités relationnelles Aptitude à l'analyse et à la synthèse Sens de la pédagogie
Personnes à contacter	Connaissance des politiques éducatives et de formation professionnelle Connaissance des dispositifs de formation Connaissance de l'organisation et du	Aptitude au travail en équipe Qualités relationnelles Aptitude à l'analyse et à la synthèse Sens de la pédagogie Maîtrise de l'expression écrite et orale Loyauté et sens du service public n de l'enseignement agricole,

Inspecteur pédagogique – Référent : viticulture-œnologie

N° du poste :		
Catégorie :		
Classement parcours profe	essionnel :	Groupe RIFSEEP : 2.1
Poste susceptible d'être va	acant	
Présentation de l'environnement professionnel	de l'Enseignement et de	nement agricole (IEA), placée auprès du Directeur Général e la Recherche (DGER), est chargée des missions on, d'accompagnement, d'expertise et d'appui. Elle intervient pire national.
	Elle est organisée en de missions ».	eux domaines « pédagogique » et « établissements et
		nent 73 inspecteurs qui sont implantés sur l'ensemble du cteurs du domaine pédagogique.
Objectifs du poste	politique d'éducation et Il veille au respect des contrôle, de conseil et d dispositifs. Il apporte s participe à la formation	gnement agricole concourt à la mise en œuvre de la de formation définie par le ministre chargé de l'agriculture. règles et prescriptions nationales. Il exerce ses missions de d'évaluation vis à vis des établissements, des agents et des con expertise aux différents niveaux de l'administration et initiale et continue des personnels ainsi qu'à l'animation enseignement et de formation professionnelle agricoles.
Description des missions à exercer ou des tâches à exécuter	relevant du cha productions véç Construire des recrutement d'e Participer à l'éc particulier dans Participer à la fe (TUTAC) et titul Contribuer à de	sujets d'examen et de concours ; participation aux jurys de
	nécessite de : - Disposer d'une permettant de p domaine de la variant d	expertise approfondie dans la conduite des rénovations politiculture – cenologie des référentiels de diplôme dans le viticulture-cenologie cord avec les politiques publiques du ministère chargé de quel que soit le dispositif au choix des équipes éducatives on, CCF, HCCF), une expertise didactique et pédagogique a mise en ceuvre des formations et de la certification dans le viticulture-cenologie accompagnement des équipes éducatives impliquées dans vitivinicoles

		t agricole echnique dans le domaine de la à la pérennité des réseaux entre acteurs els, établissements de l'enseignement ur vitivinicole) et internes à
Champ relationnel du poste	Le Doyen, la cellule nationale, et particulié du domaine pédagogique Services de la DGER. DRAAF-SRFD et établissements d'enseig Etablissements du dispositif national d'approfessionnels Services extérieurs au MASA (rectorats, le	oui, Instituts techniques, partenaires
Compétences liées au poste	Savoirs Expertise de la finalité, des contenus et de la didactique de la discipline et de ses interactions Connaissance du cadre institutionnel et en particulier de l'enseignement agricole Connaissance des dispositifs de formation et de l'organisation des établissements	Rigueur et respect des règles déontologiques Aptitude au travail en équipe Qualités relationnelles Aptitude à l'analyse et à la synthèse Sens de la pédagogie Maitrise de l'expression écrite et orale Loyauté et sens du service public
Personnes à contacter	Emmanuel Delmotte, Doyen de l'inspection Tel : 01 49 55 52 85 courriel : emmanuel.delmotte01.@agricult Laurent Devilliers, Assesseur du Doyen Tel : 01 49 55 51 84 courriel : laurent.devilliers@agriculture.go	ure.gouv.fr

Inspecteur pédagogique – Référent : Parcours de formation à l'installation

N° du poste : Catégorie :		
Classement parcours pro	fessionnel :	Groupe RIFSEEP : 2.1
Poste susceptible d'être v	vacant	
Présentation de l'environnement professionnel	de l'Enseignement et de	nement agricole (IEA), placée auprès du Directeur Général la Recherche (DGER), est chargée des missions on, d'accompagnement, d'expertise et d'appui. Elle intervient pire national.
	Elle est organisée en de missions ».	eux domaines « pédagogique » et « établissements et
		nent 73 inspecteurs qui sont implantés sur l'ensemble du cteurs du domaine pédagogique.
Objectifs du poste	politique d'éducation et Il veille au respect des la contrôle, de conseil et d dispositifs. Il apporte s participe à la formation	gnement agricole concourt à la mise en œuvre de la de formation définie par le ministre chargé de l'agriculture. règles et prescriptions nationales. Il exerce ses missions de l'évaluation vis à vis des établissements, des agents et des on expertise aux différents niveaux de l'administration et initiale et continue des personnels ainsi qu'à l'animation enseignement et de formation professionnelle agricoles.
Description des missions à exercer ou des tâches à		
exécuter exécuter	 Réaliser les ins relevant du cha économiques e Construire des recrutement d'e Participer à l'éc particulier dans Participer à la fe 	pections individuelles et l'accompagnement des agents mp disciplinaire (conseil, évaluation, contrôle) des sciences t sociales et de gestion sujets d'examen et de concours ; participation aux jurys de inseignants riture et la rénovation des référentiels de diplôme, en les parties certification et évaluation ormation initiale et continue des enseignants contractuels aires (en lien notamment avec l'ENSFEA)
		s études et expertises transversales de nature diverse, dans agogique ou dans le cadre des groupes thématiques
	Plus précisément les mi l'installation nécessitent	ssions d'inspecteur référent parcours de formation à de :
		expertise sur le dispositif d'accompagnement à l'installation ge, parties prenantes au niveau national et local, rapports dispositif)
		expertise approfondie dans les domaines pédagogiques et nment dans l'élaboration des référentiels de diplômes.
	- Apporter une ex	pertise approfondie aux services de l'enseignement

l'apprentissage et de la formation de l'enseignement supérieur de la	de l'enseignement technique, Bureau de professionnelles continue) et au service recherche et de l'innovation (Bureau des érieur) en appui à la mise en œuvre de chargé de l'agriculture	
Le Doyen, la cellule nationale, et particulièrement l'assesseur du domaine pédagogique et le coordonnateur chargé de la FPCA et EA/AT		
Services de la DGER.		
DRAAF-SRFD et établissements d'enseig	nement agricole	
Établissements du dispositif national d'app	oui	
Services extérieurs au MASA (rectorats, IGESR,)		
Savoirs	Savoir-faire	
	Rigueur et respect des règles déontologiques	
	Aptitude au travail en équipe	
Connaissance du cadre institutionnel et		
Connaissance du cadre institutionnel et en particulier de l'enseignement agricole	Qualités relationnelles	
en particulier de l'enseignement agricole	Qualités relationnelles	
en particulier de l'enseignement agricole Connaissance des dispositifs de formation et de l'organisation des	Qualités relationnelles	
en particulier de l'enseignement agricole Connaissance des dispositifs de	Qualités relationnelles Aptitude à l'analyse et à la synthèse	
en particulier de l'enseignement agricole Connaissance des dispositifs de formation et de l'organisation des	Qualités relationnelles Aptitude à l'analyse et à la synthèse Sens de la pédagogie	
	l'apprentissage et de la formation de l'enseignement supérieur de la formations de l'enseignement sup politiques publiques du ministère de la Doyen, la cellule nationale, et particuliè pédagogique et le coordonnateur chargé de Services de la DGER. DRAAF-SRFD et établissements d'enseige Établissements du dispositif national d'apprentieurs au MASA (rectorats, 10 Savoirs	

Inspecteur pédagogique – Référent : Education artistique et culturelle

N° du poste : Catégorie :			
Classement parcours professionnel :		Groupe RIFSEEP : 2.1	
Poste susceptible d'être va	cant		
Présentation de l'environnement professionnel	L'Inspection de l'enseignement agricole (IEA), placée auprès du Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche (DGER), est chargée des missions permanentes d'inspection, d'accompagnement, d'expertise et d'appui. Elle intervient sur l'ensemble du territoire national.		
	Elle est organisée en de missions ».	eux domaines « pédagogique » et « établissements et	
	Elle comprend actuellement 73 inspecteurs qui sont implantés sur l'ensemble du territoire, dont 48 inspecteurs du domaine pédagogique.		
Objectifs du poste	L'inspecteur de l'enseignement agricole concourt à la mise en œuvre de la politique d'éducation et de formation définie par le ministre chargé de l'agriculture. Il veille au respect des règles et prescriptions nationales. Il exerce ses missions de contrôle, de conseil et d'évaluation vis à vis des établissements, des agents et des dispositifs. Il apporte son expertise aux différents niveaux de l'administration et participe à la formation initiale et continue des personnels ainsi qu'à l'animation générale du système d'enseignement et de formation professionnelle agricoles.		
Description des missions à exercer ou des tâches à exécuter	relevant du chai socio-culturelle - Construire des s' recrutement d'e - Participer à l'éci particulier dans - Participer à la fo (TUTAC) et titule - Contribuer à de le domaine péde transversaux Plus précisément les nécessitent de : - Assurer un tra l'éducation artis - Contribuer à la fo	 Réaliser les inspections individuelles et l'accompagnement des agents relevant du champ disciplinaire (conseil, évaluation, contrôle) de l'éducation socio-culturelle Construire des sujets d'examen et de concours ; participation aux jurys de recrutement d'enseignants Participer à l'écriture et la rénovation des référentiels de diplôme, en particulier dans les parties certification et évaluation Participer à la formation initiale et continue des enseignants contractuels (TUTAC) et titulaires (en lien notamment avec l'ENSFEA) Contribuer à des études et expertises transversales de nature diverse, dans le domaine pédagogique ou dans le cadre des groupes thématiques transversaux 	

	 National Supérieur de l'Education Artistique, Arte Education) Participer à l'information des établissements sur les politiques publiques et dispositifs variés, notamment ceux portés par le Haut Conseil de l'Education Artistique, par l'Education Nationale et le Ministère de la Culture 		
Champ relationnel du poste	Le Doyen, la cellule nationale, et particulièrement l'assesseur et les coordonnateurs du domaine pédagogique Services de la DGER. DRAAF-SRFD et établissements d'enseignement agricole Etablissements du dispositif national d'appui Services extérieurs au MASA (rectorats, IGESR,)		
Compétences liées au poste	Savoirs Expertise de la finalité, des contenus et de la didactique de la discipline et de ses interactions Connaissance du cadre institutionnel et en particulier de l'enseignement agricole Connaissance des dispositifs de formation et de l'organisation des établissements	Rigueur et respect des règles déontologiques Aptitude au travail en équipe Qualités relationnelles Aptitude à l'analyse et à la synthèse Sens de la pédagogie Maitrise de l'expression écrite et orale Loyauté et sens du service public	
Personnes à contacter	Emmanuel Delmotte, Doyen de l'inspection de l'enseignement agricole Tel : 01 49 55 52 85 courriel : emmanuel.delmotte01.@agriculture.gouv.fr Laurent Devilliers, Assesseur du Doyen Tel : 01 49 55 51 84 courriel : laurent.devilliers@agriculture.gouv.fr		

Inspecteur établissements et missions - référent : projet d'établissement

N° du poste : Catégorie :			
Classement parcours professionnel :		Groupe RIFSEEP : 2.1	
Poste susceptible d'être va	cant		
Présentation de l'environnement professionnel	L'Inspection de l'enseignement agricole (IEA), placée auprès du Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche (DGER), est chargée des missions permanentes d'inspection, d'accompagnement, d'expertise et d'appui. Elle intervient sur l'ensemble du territoire national.		
	Elle est organisée en de missions »).	eux domaines (« pédagogique » et « établissements et	
		nent 73 inspecteurs qui sont implantés sur l'ensemble du steurs du domaine « établissements et missions ».	
Objectifs du poste	L'inspecteur de l'enseignement agricole concourt à la mise en œuvre de la politique d'éducation et de formation définie par le ministre chargé de l'agriculture. Il veille au respect des règles et prescriptions nationales. Il exerce ses missions de contrôle, de conseil et d'évaluation vis à vis des établissements, des agents et des dispositifs. Il apporte son expertise aux différents niveaux de l'administration et participe à la formation initiale et continue des personnels ainsi qu'à l'animation générale du système d'enseignement et de formation professionnelle agricoles.		
Description des missions à exercer ou des taches à			
exécuter	 Réaliser les inspections individuelles et l'accompagnement des personnels de direction et d'éducation des EPLEFPA 		
	 Exercer des missions de conseil, d'évaluation et de contrôle des établissements publics et privés d'enseignement technique et des établissements d'enseignement supérieur; analyser l'exercice de leurs missions, la mise en œuvre de leur projet, leur pilotage, l'organisation du service, la manière de servir des personnels, le fonctionnement de la vie éducative, leur climat social, 		
	 Participer à la fondaire d'éducation 	ormation initiale et continue des personnels de direction et	
	Apporter une ex	pertise aux différents échelons de l'administration	
		es études et expertises transversales de nature diverse, e établissements et missions ou dans le cadre des groupes nsversaux	
	Pour ce qui concerne le	s missions de référent :	
	mise en œuvre et de l'effectivité interlocuteur pri	xpertise approfondie en ce qui concerne l'élaboration et la du projet d'établissement afin d'assurer le suivi de la réalité e des projets d'établissements dans les EPLEFPA et être un vilégié en matière de méthodologie pour les établissements ent et de formation agricoles publics et privés ;	

	 Suivre la mise en œuvre annuelle de l'évaluation des établissements d'enseignement et de formation agricoles publics et privés à temps plein et leur conséquence sur l'élaboration des projets des établissements qui doit en résulter. Dresser un bilan des projets d'établissement finalisés et en vigueur à l'horizon 2027 ; soit après que tous les établissements aient été évalués ; Être en mesure de formuler, le cas échéant, des propositions en matière d'évolution du panel de textes et de références réglementaires en vigueur relatifs au projet d'établissement en intégrant les évolutions structurelles (ex : mise en œuvre de l'évaluation des établissements d'enseignement et de formation) comme conjoncturelles (ex : situation de crise). Le référent doit pouvoir apporter un éclairage notamment dans le cas d'une éventuelle actualisation de la circulaire SDGER/SDEPC/C2005-2015 en date du 19 octobre 2005 relative aux projets d'établissements. 	
Champ relationnel du poste	Le Doyen, la cellule nationale, et particulièrement l'assesseur et les coordonnateurs du domaine « établissements et missions » Services de la DGER et du Secrétariat général DRAAF-SRFD et personnels de direction des établissements d'enseignement agricole Établissements du dispositif national d'appui Services extérieurs au MASA (MENJ, IGESR,)	
Compétences liées au	Savoirs	Savoir-faire
poste	Connaissance du cadre institutionnel et en particulier de l'enseignement agricole Connaissance des politiques éducatives et de formation professionnelle Connaissance des dispositifs de formation Connaissance de l'organisation et du fonctionnement des établissements	Qualités relationnelles Aptitude à l'analyse et à la synthèse Sens de la pédagogie
Personnes à contacter	Emmanuel Delmotte, Doyen de l'inspection de l'enseignement agricole, emmanuel.delmotte01@agriculture.gouv.fr Tel: 01 49 55 52 85 André Quillevéré, Assesseur du doyen Tel: 01 49 55 51 89 Courriel: andre.quillevere@agriculture.gouv.fr	

Inspecteur pédagogique – référent culture scientifique

N° du poste : Catégorie :			
Classement parcours professionnel :		Groupe RIFSEEP : 2.1	
Poste susceptible d'être va	cant		
Présentation de l'environnement professionnel	L'Inspection de l'enseignement agricole (IEA), placée auprès du Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche (DGER), est chargée des missions permanentes d'inspection, d'accompagnement, d'expertise et d'appui. Elle intervien sur l'ensemble du territoire national.		
	Elle est organisée en de missions ».	eux domaines « pédagogique » et « établissements et	
		nent 73 inspecteurs qui sont implantés sur l'ensemble du teurs du domaine pédagogique.	
Objectifs du poste	L'inspecteur de l'enseignement agricole concourt à la mise en œuvre de la politique d'éducation et de formation définie par le ministre chargé de l'agriculture. Il veille au respect des règles et prescriptions nationales. Il exerce ses missions de contrôle, de conseil et d'évaluation vis à vis des établissements, des agents et des dispositifs. Il apporte son expertise aux différents niveaux de l'administration et participe à la formation initiale et continue des personnels ainsi qu'à l'animation générale du système d'enseignement et de formation professionnelle agricoles.		
Description des missions à exercer ou des tâches à exécuter	 Missions d'inspection : Réaliser les inspections individuelles et l'accompagnement des agents relevant du champ disciplinaire (conseil, évaluation, contrôle) des mathématiques Construire des sujets d'examen et de concours ; participation aux jurys de recrutement d'enseignants Participer à l'écriture et la rénovation des référentiels de diplôme, en particulier dans les parties certification et évaluation Participer à la formation initiale et continue des enseignants contractuels (TUTAC) et titulaires (en lien notamment avec l'ENSFEA) Contribuer à des études et expertises transversales de nature diverse, dans le domaine pédagogique ou dans le cadre des groupes thématiques transversaux Plus précisément, et au regard de l'enjeu des difficultés, de la perte d'appétence des élèves en sciences et en particulier en mathématiques (PISA, assises des mathématiques), de la faible orientation des jeunes filles vers les filières scientifiques, les missions de référent culture scientifique nécessitent de : Assurer l'approfondissement et la pérennité de réseaux stratégiques, tels que celui des partenaires de l'Éducation nationale et de l'IGESR Recenser et impulser les actions de promotion de culture scientifique au sein des établissements de l'enseignement agricole, de manifestations (semaine des maths fête des sciences projets pluridisciplinaires forum 		

	 des mathématiques vivantes,) Travailler conjointement avec l'ENSFEA pour la formation des enseignants au développement de la culture scientifique auprès des élèves, en s'appuyant notamment sur les référentiels rénovés. 		
Champ relationnel du poste	Le Doyen, la cellule nationale, et particulièrement l'assesseur et les coordonnateurs du domaine pédagogique Services de la DGER. DRAAF-SRFD et établissements d'enseignement agricole Etablissements du dispositif national d'appui Services extérieurs au MASA (rectorats, IGESR,)		
Compétences liées au poste	Savoirs	Savoir-faire Savoir-faire	
	Expertise de la finalité, des contenus et de la didactique de la discipline et de ses interactions Connaissance du cadre institutionnel et en particulier de l'enseignement agricole Connaissance des dispositifs de formation et de l'organisation des établissements	Rigueur et respect des règles déontologiques Aptitude au travail en équipe Qualités relationnelles Aptitude à l'analyse et à la synthèse Sens de la pédagogie Maitrise de l'expression écrite et orale Loyauté et sens du service public	
Personnes à contacter	Emmanuel Delmotte, Doyen de l'inspection de l'enseignement agricole Tel : 01 49 55 52 85 courriel : emmanuel.delmotte01.@agriculture.gouv.fr Laurent Devilliers, Assesseur du Doyen Tel : 01 49 55 51 84 courriel : laurent.devilliers@agriculture.gouv.fr		

Inspecteur pédagogique – référent exploitations agricoles et ateliers technologiques supports de l'enseignement scientifique

N° du poste : Catégorie :			
Classement parcours professionnel :		Groupe RIFSEEP : 2.1	
Poste susceptible d'être va	cant		
Présentation de l'environnement professionnel	L'Inspection de l'enseignement agricole (IEA), placée auprès du Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche (DGER), est chargée des missions permanentes d'inspection, d'accompagnement, d'expertise et d'appui. Elle intervient sur l'ensemble du territoire national.		
	Elle est organisée en de missions ».	eux domaines « pédagogique » et « établissements et	
	Elle comprend actuellement 73 inspecteurs qui sont implantés sur l'ensemble du territoire, dont 48 inspecteurs du domaine pédagogique.		
Objectifs du poste	L'inspecteur de l'enseignement agricole concourt à la mise en œuvre de la politique d'éducation et de formation définie par le ministre chargé de l'agriculture. Il veille au respect des règles et prescriptions nationales. Il exerce ses missions de contrôle, de conseil et d'évaluation vis à vis des établissements, des agents et des dispositifs. Il apporte son expertise aux différents niveaux de l'administration et participe à la formation initiale et continue des personnels ainsi qu'à l'animation générale du système d'enseignement et de formation professionnelle agricoles.		
Description des missions à exercer ou des tâches à			
exécuter	relevant du cha mathématiques - Construire des s recrutement d'e - Participer à l'éc particulier dans - Participer à la fo (TUTAC) et titul	 Construire des sujets d'examen et de concours ; participation aux jurys de recrutement d'enseignants Participer à l'écriture et la rénovation des référentiels de diplôme, en particulier dans les parties certification et évaluation Participer à la formation initiale et continue des enseignants contractuels (TUTAC) et titulaires (en lien notamment avec l'ENSFEA) Contribuer à des études et expertises transversales de nature diverse, dans le domaine pédagogique ou dans le cadre des groupes thématiques 	
		ssions de référent exploitations agricoles et ateliers s de l'enseignement scientifique nécessitent de	
	valorisation des nées mathémat des ateliers tech - Développer et v	fins pédagogiques, un appui à l'utilisation, l'exploitation et la données scientifiques et techniques, en particulier des doniques et statistiques, issues des exploitations agricoles et anologiques des établissements d'enseignement agricole, ulgariser, en collaboration avec les inspecteurs de la spérations et ateliers technologiques » des outils et des situa-	

	tions qui favorisent l'appropriation du potentiel pédagogique des exploita- tions agricoles et des ateliers technologiques par les enseignants des disci- plines scientifiques.		
Champ relationnel du poste	Le Doyen, la cellule nationale, et particulièrement l'assesseur et les coordonnateurs du domaine pédagogique Services de la DGER. DRAAF-SRFD et établissements d'enseignement agricole Etablissements du dispositif national d'appui Services extérieurs au MASA (rectorats, IGESR,)		
Compétences liées au poste	Savoirs	Savoir-faire	
	Expertise de la finalité, des contenus et de la didactique de la discipline et de ses interactions Connaissance du cadre institutionnel et en particulier de l'enseignement agricole Connaissance des dispositifs de formation et de l'organisation des établissements		
Personnes à contacter	Emmanuel Delmotte, Doyen de l'inspection de l'enseignement agricole Tel : 01 49 55 52 85 courriel : emmanuel.delmotte01.@agriculture.gouv.fr Laurent Devilliers, Assesseur du Doyen Tel : 01 49 55 51 84 courriel : laurent.devilliers@agriculture.gouv.fr		

Direction générale de l'enseignement et de la recherche Inspection de l'Enseignement Agricole 1ter avenue de Lowendal - 75700 PARIS 07 SP

Coordonnateur du pôle thématique « gestion administrative et financière »

Numéro du poste :		
Catégorie : A		
	Groupe RIFSEEP : 1.2	
Poste vacant, ouvert excl	usivement aux inspecteurs de l'enseignement agricole	
Présentation de l'environnement professionnel	L'Inspection de l'enseignement agricole (IEA), placée auprès du Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche (DGER), est chargée des missions permanentes d'inspection, d'accompagnement, d'expertise et d'appui. Elle intervient sur l'ensemble du territoire national.	
	Elle est organisée en deux domaines (« pédagogique » et « établissements et missions »).	
	Le pôle thématique « gestion administrative et financière » constitue l'un des trois pôles du domaine « établissements et missions »	
Objectifs du poste	Le coordonnateur du pôle « gestion administrative et financière » est chargé de l'organisation du travail et de l'animation de l'ensemble des activités relevant de cette thématique. Il est le correspondant privilégié des inspecteurs de la spécialité « administratif, juridique et financier ». Il travaille en relation étroite avec l'assesseur chargé du domaine « établissement et missions »	
	Il est membre de la cellule nationale de l'inspection de l'enseignement agricole	
	Il peut également être chargé de l'animation d'un groupe transversal.	
Description des missions à exercer ou des taches à exécuter	- Coordonner les missions relevant du pôle « gestion administrative et financière »: recueil et suivi des commandes, veille juridique et réglementaire, participation à l'animation du réseau des agents en DRAAF/SRFD chargés du conseil aux établissements, formation et suivi des personnels administratifs, expertise auprès de la DGER en matière de production juridique et réglementaire, expertise auprès des services déconcentrés et des établissements, analyse annuelle de la situation financière des EPLEFPA, suivi de l'instruction comptable applicable aux établissements publics d'enseignement technique agricole,	
	- Le cas échéant, animer les travaux relatifs au groupe transversal dont il a la responsabilité.	
	- Participer aux activités de la cellule nationale de l'inspection de l'enseignement agricole : participation à la gestion et à l'organisation générale de l'IEA, participation aux réunions tripartites DRAAF/IGAPS/IEA,	
Champ relationnel du poste	Le Doyen, l'assesseur du domaine « établissements et missions », les personnels de la cellule nationale et les inspecteurs	
	Services de la DGER, Secrétariat Général du MASA.	
	DGFIP, MENJ,	
	CGAAER, RAPS, IGESR,	
	Fédérations de l'enseignement privé	

	-		
	Services déconcentrés (DRAAF), établissements publics d'enseignement, locaux et nationaux, techniques et supérieurs		
	Etablissements du dispositif national d'appui (Institut Agronomique - Dijon en particulier)		
Compétences liées au poste	Savoirs	Savoir-faire	
	Connaissance du système de formation	Aptitude à l'animation d'équipe	
	et en particulier de l'enseignement agricole	Aptitude au travail en équipe	
	Connaissance de l'inspection de	Qualités relationnelles	
	l'enseignement agricole (organisation,	Aptitude à l'analyse et à la synthèse	
	fonctionnement)	Aptitude à la négociation	
	Expertise approfondie dans les domaines administratif, juridique et	Sens de la pédagogie	
	financier	Maitrise de l'expression écrite et orale	
		Loyauté et sens du service public	
Personnes à contacter	Emmanuel DELMOTTE, Doyen de l'inspection de l'enseignement agricole Tel : 01 49 55 52 85 courriel : emmanuel.delmotte01@agriculture.gouv.fr		
	André QUILLEVERE, Assesseur du doyen en charge du domaine établissements et missions		
	Tel : 01 49 55 52 85		
	Courriel andre.quillevere@agriculture.gouv.fr		